

## COMMUNE DE ORGES

Délibération n° 9/2026

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 11

Convocation du 26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à 19h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude GAGNEUX, Maire.

**Présents** : M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BEGARD, M. Yves VEYRIER, M. Sébastien SAPIN, M. Boris TOURNEBISE, Mme Amandine LOPES, Mme Amélia MIGLIORINI, Mme Emmanuelle BEDEE

**Excusé** : M. Claude COUSIN a donné **Pouvoir** à Mme Emmanuelle BEDEE

**Secrétaire de séance** : Mme Céline BEGARD

**OBJET** : Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;

M. le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

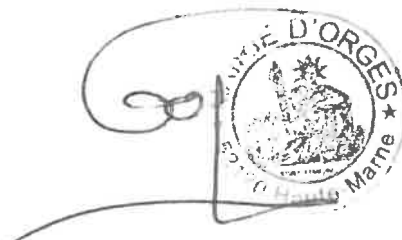
Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux ;

Suite au débat, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide que le mot d'accueil du Maire soit annexé au PV du 20 mars 2026.
- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026 ;

Fait à Orges,  
Le 2 avril 2026

**Le Maire,**  
**Claude GAGNEUX**



## COMMUNE DE ORGES

Délibération n° 10/2026

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

Convocation du 26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à 19h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude GAGNEUX, Maire.

**Présents** : M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BEGARD, M. Yves VEYRIER, M. Sébastien SAPIN, M. Boris TOURNEBISE, Mme Amandine LOPES, Mme Amélia MIGLIORINI, Mme Emmanuelle BEDEE

**Excusé** : M. Claude COUSIN a donné **Pouvoir** à Mme Emmanuelle BEDEE

**Secrétaire de séance** : Mme Céline BEGARD

**OBJET : Délégation pour les marchés à procédure de gré à gré**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions ;

Considérant les seuils réglementaires de la commande publique défini par décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 ;

M. le Maire précise la différence entre les marchés à procédure de gré à gré de « faible montant » et les marchés à procédure adaptée - MAPA.

Suite au débat, le Conseil Municipal décide que la délégation portera seulement sur les marchés à procédure de gré à gré, et après en avoir délibéré à :

- **8 voix Pour et 3 abstentions**

accorde au Maire, pour toute la durée de son mandat, la délégation suivante :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 20 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Fait à Orges,  
Le 2 avril 2026

**Le Maire,**  
**Claude GAGNEUX**



## COMMUNE DE ORGES

Délibération n° 11/2026

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 11

Convocation du 26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à 19h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude GAGNEUX, Maire.

**Présents :** M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BEGARD, M. Yves VEYRIER, M. Sébastien SAPIN, M. Boris TOURNEBISE, Mme Amandine LOPES, Mme Amélia MIGLIORINI, Mme Emmanuelle BEDEE

**Excusé :** M. Claude COUSIN a donné **Pouvoir** à Mme Emmanuelle BEDEE

**Secrétaire de séance :** Mme Céline BEGARD

### OBJET : Taux d'imposition des taxes directes locales 2026

M. le Maire présente et explique l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 reçu de la DGFIP.

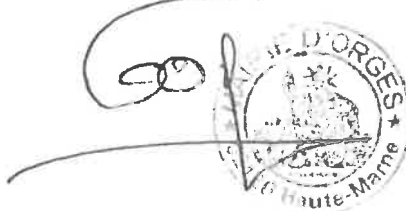
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **9 voix Pour et 2 Abstentions** :

- Décide de voter les taux de références pour l'année 2026 ;
- Fixe comme suit le produit des taxes directes locales attendu pour la présente année :

Ressources	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux votés	Produit correspondant
Taxe foncière bâtie (TFB)	273 700 €	37,72 %	103 240 €
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	56 800 €	18,73 %	10 639 €
Taxe d'habitation (TH)	39 200 €	17,76 %	6 962 €
Cotisation foncière Entreprises (CFE)	151 000 €	15,34 %	23 163 €
<b>Produit fiscal attendu</b>			<b>144 004 €</b>

Fait à Orges,  
Le 2 avril 2026

Le Maire,  
Claude GAGNEUX



## COMMUNE DE ORGES

Délibération n° 12/2026

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 11

Convocation du 26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à 19h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude GAGNEUX, Maire.

**Présents** : M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BEGARD, M. Yves VEYRIER, M. Sébastien SAPIN, M. Boris TOURNEBISE, Mme Amandine LOPES, Mme Amélia MIGLIORINI, Mme Emmanuelle BEDEE

**Excusé** : M. Claude COUSIN a donné **Pouvoir** à Mme Emmanuelle BEDEE

**Secrétaire de séance** : Mme Céline BEGARD

**OBJET** : Election des délégués au Syndicat mixte des Eaux d'Orges

Vu l'article L 5212-7 du CGCT ;

Vu l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte des Eaux d'Orges ;

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat mixte des Eaux d'Orges en date du 19 janvier 1999, prévoyant que chaque commune membre est représentée au sein du comité par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants élus par le conseil municipal ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

Ayant autant de candidats que de postes à pourvoir, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare élus :

\* en qualité de délégués titulaires :

- M. Claude GAGNEUX
- M. Noël BOURG

\* en qualité de délégués suppléants :

- Mme Amandine LOPES
- M. Boris TOURNEBISE

Fait à Orges,  
Le 2 avril 2026

Le Maire,  
Claude GAGNEUX



## COMMUNE DE ORGES

Délibération n° 13/2026

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

Convocation du 26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à 19h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude GAGNEUX, Maire.

**Présents** : M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BEGARD, M. Yves VEYRIER, M. Sébastien SAPIN, M. Boris TOURNEBISE, Mme Amandine LOPES, Mme Amélia MIGLIORINI, Mme Emmanuelle BEDEE

**Excusé** : M. Claude COUSIN a donné **Pouvoir** à Mme Emmanuelle BEDEE

**Secrétaire de séance** : Mme Céline BEGARD

**OBJET** : Election du délégué « énergie » à la commission locale du SDED 52

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément ses articles L5721-2 et L5711-1 ;

Considérant les élections municipales du 15 mars 2026 ;

Considérant l'adhésion de la commune au SDED52 au titre des compétences « énergie » ;

En application de l'article 19.1 des statuts du SDED52, le conseil municipal doit élire **1 délégué** pour représenter la commune au sein de la commission locale de la Région des Trois Forêts.

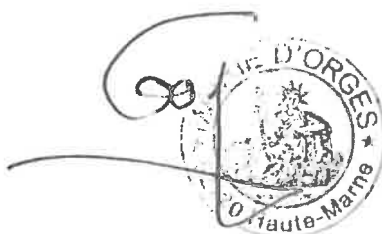
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal a élu pour siéger à la commission locale du SDED 52 :

- M. Noël BOURG

Fait à Orges,  
Le 2 avril 2026

Le Maire,  
Claude GAGNEUX



## COMMUNE DE ORGES

Délibération n° 14/2026

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

Convocation du 26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à 19h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude GAGNEUX, Maire.

**Présents** : M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BEGARD, M. Yves VEYRIER, M. Sébastien SAPIN, M. Boris TOURNEBISE, Mme Amandine LOPES, Mme Amélia MIGLIORINI, Mme Emmanuelle BEDEE

**Excusé** : M. Claude COUSIN a donné **Pouvoir** à Mme Emmanuelle BEDEE

**Secrétaire de séance** : Mme Céline BEGARD

**OBJET : Délégués du SMIVOS de la Vallée de l'Aube**

Vu l'article L 5212-7 du CGCT ;

Vu l'adhésion de la commune au SMIVOS de la Vallée de l'Aube ;

Vu l'article 5 des statuts du SMIVOS de la Vallée de l'Aube en date du 2 avril 2025, prévoyant que chaque conseil municipal doit désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant, représentant la commune auprès du syndicat ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

Ayant autant de candidats que de postes à pourvoir, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare élus :

\* en qualité de délégués titulaires :

- M. Claude GAGNEUX
- Mme Céline BEGARD

\* en qualité de délégué suppléant :

- M. Sébastien SAPIN

Fait à Orges,  
Le 2 avril 2026

Le Maire,  
Claude GAGNEUX



## COMMUNE DE ORGES

Délibération n° 15/2026

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

Convocation du 26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à 19h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude GAGNEUX, Maire.

**Présents :** M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BEGARD, M. Yves VEYRIER, M. Sébastien SAPIN, M. Boris TOURNEBISE, Mme Amandine LOPES, Mme Amélia MIGLIORINI, Mme Emmanuelle BEDEE

**Excusé :** M. Claude COUSIN a donné Pouvoir à Mme Emmanuelle BEDEE

**Secrétaire de séance :** Mme Céline BEGARD

### OBJET : Délégués des organismes extérieurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les membres qui représenteront la commune auprès des organismes suivants :

#### Parc National de Forêt - PNFor

- Titulaire : M. Claude GAGNEUX

- Suppléant : M. Yves VEYRIER

#### COFOR - Communes Forestières

- Titulaire : M. Noël BOURG

- Suppléant : M. Sébastien SAPIN

#### EHPAP MARIE POCARD

- Mme Emmanuelle BEDEE

#### CONRESPONDANT DEFENSE

- M. Claude GAGNEUX

#### SOUVENIR FRANÇAIS

- M. Claude GAGNEUX

#### CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

- M. Boris TOURNEBISE

#### ELUES RURALES RELAIS DE L'EGALITE

- Mmes Céline BEGARD et Corinne FOLOPE

#### REFERENTE SCOLAIRE

- Mme Emmanuelle BEDEE

#### REFERENT OFFICE TOURISME 3 FORETS - ACA3F

- M. Yves VEYRIER

Fait à Orges, le 2 avril 2026

Le Maire,  
Claude GAGNEUX



## COMMUNE DE ORGES

Délibération n° 16/2026

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

Convocation du 26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à 19h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude GAGNEUX, Maire.

**Présents** : M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BEGARD, M. Yves VEYRIER, M. Sébastien SAPIN, M. Boris TOURNEBISE, Mme Amandine LOPES, Mme Amélia MIGLIORINI, Mme Emmanuelle BEDEE

**Excusé** : M. Claude COUSIN a donné **Pouvoir** à Mme Emmanuelle BEDEE

**Secrétaire de séance** : Mme Céline BEGARD

#### **OBJET : Commissions Communales et garants de l'affouage**

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide la mise en place les commissions communales suivantes et la nomination de ses membres :

\* **PATRIMOINE** : bâtiments, terrains, voirie et chemins, logements communaux, cimetière  
- MM Boris TOURNEBISE et Yves VEYRIER, Mmes Corinne FOLOPE, Amandine LOPES et Amélia MIGLIORINI

\* **FINANCES** : budgets, fiscalité, emprunts  
- Mmes Corinne FOLOPE et Amélia MIGLIORINI, MM Yves VEYRIER et Claude COUSIN

\* **ENVIRONNEMENT** : Eau et Assainissement, déchets ménagers, bois, chasse, pêche  
- MM. Noël BOURG, Sébastien SAPIN, Boris TOURNEBISE, Claude COUSIN et Mme Amandine LOPES

Vu le Code forestier et en particulier les articles L.241-16 et L.243-1 à 3 ;

Le Conseil Municipal désigne comme **garants de l'affouage** en forêt communale :

- MM. Noël BOURG, Sébastien SAPIN, Boris TOURNEBISE et Claude COUSIN

\* **CADRE DE VIE** : fêtes et cérémonies, fleurissement, tourisme, circuits de randonnées et relations avec les associations

- M. Yves VEYRIER, Mmes Céline BEGARD, Amandine LOPES, Amélia MIGLIORINI et Emmanuelle BEDEE

Le Maire est Président et membre de droit de toutes les commissions ci-dessus.

\* **CONTROLE DES LISTES ELECTORALES** : M. Boris TOURNEBISE

Fait à Orges, le 2 avril 2026

Le Maire,  
Claude GAGNEUX



## COMMUNE DE ORGES

Délibération n° 17/2026

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 11

Convocation du 26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à 19h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude GAGNEUX, Maire.

**Présents** : M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BEGARD, M. Yves VEYRIER, M. Sébastien SAPIN, M. Boris TOURNEBISE, Mme Amandine LOPES, Mme Amélia MIGLIORINI, Mme Emmanuelle BEDEE

**Excusé** : M. Claude COUSIN a donné **Pouvoir** à Mme Emmanuelle BEDEE

**Secrétaire de séance** : Mme Céline BEGARD

**OBJET** : Election de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent

Vu les articles L 1411-5 et L 1414-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote, à l'unanimité, déclare élus :

**Membres titulaires** :

- Mme Corinne FOLOPE
- Mme Céline BEGARD
- M. Claude COUSIN

**Membres suppléants** :

- M. Noël BOURG
- Mme Amandine LOPES
- Mme Amélia MIGLIORINI

pour faire partie avec M. le Maire, Président, de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

Fait à Orges,  
Le 2 avril 2026

**Le Maire,**  
**Claude GAGNEUX**

